

Tout-Droit

Nouvelle série

(No 36)

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Hiver 2015

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'OBND'HABITATION « LA MAISON DU PEUPLE DE LAVAL »

Le Jeudi 26 mars 2015, à 13h30
Au Centre communautaire Saint-Louis (salle 202)
25, Rue Saint-Louis, Laval

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et présences
2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Présentation de la procédure d'assemblée...
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 mars 2014
6. Lecture et adoption du rapport des activités de 2014
7. Priorités et orientations pour 2015
8. Élection au Conseil d'administration
9. Nomination d'un auditeur
10. Varia
11. Levée de l'assemblée



Ces activités du mardi se déroulent de 14h00 à 16h00

- 10 mars : Électrochocs.
- 31 mars : Lutte contre les mesures d'austérité.
- 7 avril : Nathalie Morin : Compte rendu des rencontres régionales des personnes utilisatrices de services en santé mentale de Laval.
- 21 avril : Accès au dossier médical et consentement aux soins.
- 28 avril : 1^{er} mai, fête des travailleurs.
- 5 mai : Présentation du Carrefour d'hommes en changement et la violence chez les hommes.
- 19 mai : Présentation du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels.
- 26 mai : Présentation du Centre d'écoute de Laval.
- 2 juin : Nathalie Morin : Compte rendu des rencontres régionales des personnes utilisatrices de services en santé mentale de Laval.
- 16 juin : Présentation du Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de Laval.

Tout-Droit Bulletin publié par l'En-Droit de Laval

Les membres et les amiEs de l'En-Droit peuvent le recevoir gratuitement. Tirage: 800 copies.
Responsable du bulletin: Michel Grenier
Adresse: L'En-Droit de Laval
119B, Boul. Des Laurentides
Laval, Québec, H7G 2T2
Téléphone: (450) 668-1058
Télécopieur: (450) 668-7383
Ligne sans frais : 1-877-668-1058
Courriel: endroit@bellnet.ca
Internet: www.endroitlaval.com

La société nous estropie, nous épuise et nous rend fous.

Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.

Combattons l'austérité

Après la crise de 2008, les différents gouvernements nous ont servi des mesures d'austérité. Par exemple :

- L'augmentation des frais de scolarité
- La réduction des services aux élèves (coupures dans l'aide aux devoirs, dans l'aide alimentaire et dans les transports scolaires)
- La privatisation des ressources naturelles
- Les coupures dans la surveillance environnementale
- La hausse des tarifs d'électricité
- Les coupures dans l'aide sociale
- Les coupures dans les programmes d'insertion à l'emploi
- L'augmentation des prix des garderies
- Compressions budgétaires en santé et services sociaux

Mais d'où vient l'austérité?

Les politiques d'austérité apparaissent surtout après une période de ralentissement économique et de fortes hausses des dépenses publiques pour relancer l'économie. Il est clair qu'une fois un semblant de reprise économique se manifeste, l'endettement des États est fortement augmenté. Il pourrait sembler acceptable de chercher à rembourser les dettes de manière à éviter l'augmentation des déficits surtout si le service de la dette (paiement du capital à rembourser et intérêts) est très lourd.

Pour diminuer la dette publique, il y a différentes politiques possibles de manière soit à élever les revenus de l'État soit à comprimer ses dépenses où une mixture des deux. Pour rembourser la dette, surtout si ce sont des grosses entreprises et des banques qui ont profité des mesures de relance économique, on pourrait s'attendre que ce soit les riches qui paient puisqu'ils en ont profité. Cela est d'autant plus vrai que si les entreprises ne réinvestissent pas toutes les sommes reçues des pouvoirs publics dans l'économie, cela ne sert pas beaucoup à la relance de l'économie. À ce compte-là, des dépenses et investissements publics contribuent davantage à la relance économique.

Mais voilà, les gouvernements font d'autres choix. Ils augmentent les tarifs des services publics qui, souvent affectent la majorité de la population (les hausses d'électricité ou d'assurance médicament par exemple) voire même inventent de nouveaux tarifs (la taxe santé). Mais aussi, ils compriment les dépenses. Officiellement, les gouvernements disent couper dans le gras (les frais d'administration ou de gestion) mais, bien souvent, ce sont les services directs à la population qui écopent.

Mais pourquoi ce choix et pourquoi ne pas taxer les compagnies, les banques et les riches? Les capitalistes sont bien organisés pour faire valoir leurs intérêts. Plusieurs députés et ministres ont des liens étroits avec la classe capitaliste. Plusieurs médias sont dans les mains des capitalistes et influencent l'opinion publique et les politiciENs. Le système électoral mais aussi l'organisation de l'État font en sorte que les capitalistes vont avoir une oreille favorable au gouvernement. Les classes populaires sont divisées et mal organisées pour faire valoir leurs intérêts. Si les classes populaires n'organisent pas un rapport de force, toutes leurs bonnes idées ne seront pas écoutées. Il est plus facile d'écouter les banquiers et les entreprises qui disent que si le gouvernement les impose trop, ils ne pourront pas investir dans l'économie et risquent d'aller placer leur argent ailleurs. Les capitalistes sont d'accord pour baisser la dette; la dette publique c'est de l'argent en moins de disponible pour les banques pour prêter aux capitalistes. L'argumentation des capitalistes semblent logique. Par contre, c'est clair que s'ils ne voient pas d'intérêt à investir dans l'économie, pourquoi le feraient-ils? Acheter des tableaux de grands maîtres de la peinture, spéculer à la bourse ou dans l'immobilier, ça rapporte aussi de l'argent même si ça ne sert pas le développement économique.

Les politiciENs savent touTEs que le temps où ils et elles seront des éluEs risquent de ne pas durer longtemps. Une fois qu'ils et elles vont perdre leurs élections ils et elles se cherchent des emplois. Or voilà, ce ne sont pas les travailleurs-euses qui les emploient mais des capitalistes. C'est toujours mieux de montrer qu'on a servi les capitalistes. Par contre, quand il y a des gros mouvements de contestation sociale où les besoins de la population s'expriment, les politiciENs auront beau essayer de calmer le

Combattons l'austérité (suite)

jeu en donnant quelques vétilles mais si le mouvement persévère, ils et elles devront céder. Les capitalistes utilisent les politiciens pour calmer les masses populaires, ce qui permet au système de se reproduire sans problème. Si un politicien amplifie la grogne populaire, ce n'est pas bon pour son CV de larbin des capitalistes.

Les organismes communautaires là-dedans

Pour baisser ses dépenses, l'État pourrait être intéressé à refiler une partie de son offre de services à des sous-traitants. L'État a tenté de développer l'économie sociale. Une firme d'économie sociale, même si elle ne génère pas de profits, doit néanmoins tarifier ses services de manière à équilibrer les revenus et les dépenses. Mais voilà, la tarification cela a des limites. L'État a aussi tenté de limiter les subventions aux organismes communautaires en faisant appel à des fondations privées (la fondation Chagnon par exemple). Là encore, l'argent disponible de ses fondations est en lien avec les campagnes de levées de fonds.

Il est donc difficile pour l'État de limiter ses subventions dans les organismes communautaires. Ces derniers sont autonomes et ont des pratiques démocratiques qui les amènent à se référer aux besoins de leur base. S'ils n'écoutent pas leur base et ne tiennent pas compte de leurs besoins, les organismes communautaires risquent de perdre l'appui de leurs membres. Pour le gouvernement, les organismes communautaires doivent remplir des mandats en fonction de ses objectifs surtout qu'il finance les organismes.

Dans des périodes de coupures, l'État peut laisser miroiter qu'il y a des sommes disponibles pour les organismes communautaires s'ils se soumettent servilement à ses diktats. Ça peut être tentant quand on a de la difficulté à joindre les deux bouts. Mais voilà, en acceptant cela, l'organisme nie ce qu'il est. S'il est issu du milieu, il doit refléter les intérêts du milieu.

Nos membres ont des besoins et on doit résolument organiser notre mobilisation en fonction de ses besoins. Pour satisfaire ces besoins, il est clair qu'il doit y avoir de la main-d'œuvre mais aussi du bénévolat. Mais si on génère trop de bénévolat, n'aurait-on pas contribué à minimiser l'importance

de la main-d'œuvre salariée? Si le bénévolat est organisé pour servir les besoins de l'État et non les besoins de la population, oui c'est un problème. Mais si le bénévolat est militant et si la main-d'œuvre travaille à le développer, nous remplissons notre mission comme organisme communautaire. Si les bénévoles militants se battent pour leurs droits et leurs besoins, les travailleurs-euses du communautaire ont bien fait leur travail. Si on fait notre travail et cela en fonction des critères de ce qu'est l'action communautaire autonome, on est tout à fait justifié d'obtenir du financement surtout que nos membres sont mieux outillés pour organiser leurs luttes.

Les organismes communautaires qui servent la communauté n'ont pas à se gêner d'être ce qu'ils ont et réclamer de l'argent pour développer leur mission. On n'a pas à se gêner de participer à un large mouvement de lutte et établir un rapport de force en faveur de la population. On ne doit pas voir les travailleurs du secteur public comme des compétiteurs dans la quête de miettes gouvernementales. Au contraire, parce que les organismes communautaires sont au service de la population, ils doivent développer un mouvement de lutte large et des alliances qui vont dans ce sens.

Disons même qu'on doit être plus offensif au niveau des revendications. Si le gouvernement parle de hausses des tarifs, réclamons la gratuité des tarifs. Dans la lutte contre la hausse des frais de scolarité, les étudiantEs l'ont fait et ils et elles avaient raison. L'extension de la gratuité des services publics, c'est un besoin de la population. Qu'on ne le gagne pas maintenant, c'est possible. Mais il faut des revendications offensives pour développer le mouvement. Un rapport de force, il faut le construire non seulement dans le court terme mais aussi en fonction du long terme.

Il faut être clair. Ce n'est pas à la population à payer pour les mesures de crise mais bel et bien celles et ceux qui en ont profité. Si on ne veut pas payer, on doit organiser notre rapport de force. Il y a des actions qui s'en viennent ce printemps. On va y participer. Le Conseil d'administration de L'En-Droit de Laval a voté la grève sociale le 1^{er} mai suite à l'appel de la CDC de Laval. On va fermer nos portes mais par contre on va participer aux actions durant la journée.

Hypocrisie

Le 20 octobre dernier, Martin Couture-Rouleau tuait un militaire et en blessait un autre à Saint-Jean-sur-Richelieu. Le 22 octobre dernier, Michael Zehaf-Bibeau attaquait le parlement et tuait un garde de la Gendarmerie Royale du Canada. Tous les politiciens et tous les médias d'information font une campagne de publicité infernale pour nous jouer les violons longs de l'automne et pleurer des larmes de crocodile. Et voilà qu'on déterre que Zehaf-Bibeau avait été examiné par un psychiatre trois ans plus tôt, le psychiatre en question le jugeant toutefois sain d'esprit, et qu'il avait des problèmes de drogues. Et le père de Martin Couture-Rouleau le jugeait dépressif. Encore une fois, on déterrait l'idée que ceux qui ont des problèmes de santé mentale sont dangereux. C'est la meilleure façon d'enterrer ces deux actes sous l'incompréhension de ce qui se passe au Moyen-Orient tout en ostracisant les personnes ayant ou ayant eu un problème de santé mentale.

En fait, c'est une façon raciste de faire considérer les personnes s'opposant aux Etats-Unis et au Canada comme des fous ou des illuminés. Sans doute, l'État Islamique soulève à juste titre le dégoût par ses exécutions des infidèles, même des enfants. Mais comment l'État Islamique a pu amasser des fonds pour devenir une telle puissance? Rappelons-nous que dès la guerre de Libye, Khadafi se plaignait d'être attaqué par des partisans d'Al-Qaida et une religieuse catholique corroborait ses dires. Comment ces opposants à Khadafi ont pu être assez forts pour le renverser? En fait, les Etats-Unis et leurs alliés parmi lesquels le Canada n'avaient aucun frein à utiliser ces bandits supposément islamistes pour s'emparer du pétrole de la Libye! Même chose en Syrie! Dès le début, les opposants à Bachar-El-Assad furent assez forts pour ébranler le régime. Bachar-El-Assad s'est plaint d'une forte

proportion de bandits soit-disant islamistes parmi ses opposants. Les Etats-Unis et leurs alliés n'avaient aucune vergogne à se servir de ces bandits et à les renforcer. Puis, tout à coup, l'État Islamique s'empare des possessions pétrolières américaines au nord de l'Irak et se met à exécuter des otages américains. Finie la lune de miel! En fait, Malaki, créature des américains en Irak et successeur de Saddam Hussein commença à massacrer les sunnites. L'État Islamique prit donc la tête des sunnites et se mit à massacrer les chiites. Des deux côtés, on massacrait tout le monde, y compris les enfants. Harper est donc un terroriste ayant appuyé l'État Islamique même s'il a changé de position maintenant.

Ce terroriste a fait adopter une loi antiterroriste qui, bien sûr, ne s'attaquera pas à lui, mais à toute forme de radicalisation et tout fomenteur de tensions sociales. Parmi les menaces identifiées se retrouvent, outre l'intégrisme musulman, les partisans de la lutte de libération nationale autochtone, les environnementalistes radicaux et les réseaux anticapitalistes.

Maintenant que l'Arabie Saoudite, ancienne alliée des États-Unis, se brouille avec eux et avec le Canada en maintenant les prix du pétrole bas en refusant de baisser sa production, on peut s'attendre que les Etats-Unis se refassent une virginité en pointant le financement de l'État Islamique par certains milliardaires saoudiens et que l'Arabie Saoudite devienne le prochain état terroriste! Les terroristes Obama et Harper pourront de nouveau tuer des enfants avec des bombes et étouffer toute opposition à cela. Rappelons-nous qu'une des motivations de Zehaf-Bibeau était son indignation devant ces assassinats d'enfants par les bombes américaines. Est-ce de la folie? Non. Refusons de servir de boucs émissaires pour des assassins!

Jacques Saintonge

Réforme de la santé

Ceci est un article publié dans le journal d'Action-Autonomie, Renaissance, où l'avocat Jean-Pierre Ménard fait le point sur la loi 10. L'on sait que le gouvernement libéral a fait passer cette loi sous baillon à l'Assemblée Nationale.

« Une atteinte importante aux droits des citoyens », dit Jean-Pierre Ménard

La population « doit se réveiller », car elle se fait passer sous le nez une réforme du réseau de la santé et des services sociaux qui la privera de droits primordiaux. L'avocat spécialisé en droit de la santé Jean-Pierre Ménard lance un cri d'alarme : « Ça va beaucoup plus loin qu'une simple réforme de structure, analyse-t-il. On recule en matière de transparence, d'indépendance du réseau et d'imputabilité, et la population ne se rend pas compte de ce qui est en train de se passer. »

Celui qui porte les causes des patients devant les tribunaux et défend les droits des usagers depuis plus de 30 ans est catégorique : « Il y a une atteinte importante aux droits des citoyens » dans le projet de loi 10 du ministre Gaéтан Barrette. « Cette réforme n'est pas rassurante du tout, et pendant ce temps, le débat se fait sans la population », se désole-t-il en entrevue avec *Le Devoir*, en référence à l'absence de consultation dans l'élaboration du projet de loi et à l'intérêt mitigé suscité par la commission parlementaire qui se déroule ces jours-ci. Dans une lettre envoyée au ministre mardi, l'avocat lui fait part de ses vives inquiétudes.

Le plus grave impact de la réforme consiste à priver les patients du libre-choix de leur lieu de soins, lequel est pourtant garanti dans la loi sur la santé et les services sociaux. En fusionnant les établissements de santé en 19 établissements régionaux, légalement, le choix des patients est réduit à peau de chagrin.

« C'est une valeur fondamentale. On ne veut pas que notre mère soit placée dans n'importe quel CHSLD, on veut choisir où on accouche, où on se fait traiter pour un cancer, dit Me Ménard. Mais le libre-choix, il concerne l'établissement. C'est-à-dire les 19 nouveaux centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS). Les différents points de services, ce sont comme les étages d'un hôpital. Le CISSS de la Montérégie pourra choisir où les patients sont obligés d'aller », dénonce-t-il.

« C'est mon devoir de le dire, c'est un changement très substantiel aux droits des citoyens qu'on tait. On va mettre les gens devant le fait accompli ! »

L'âge de pierre de la transparence

Ce n'est qu'une première inquiétude sur une longue liste. Les pouvoirs sans précédent que s'accorde le ministre et le manque de transparence y figurent.

« Le réseau n'appartient pas au ministre, dit Me Ménard. C'est clair qu'il veut se l'approprier. Il y a des valeurs et des manières de faire dans ce réseau qui ne correspondent pas à l'approche coup de poing du ministre. »

Me Ménard estime que les travailleurs et les cadres du réseau s'inscriront en faux contre la réforme, comme cela est déjà d'ailleurs perceptible. « On a beau décréter une approche autocratique, si le réseau n'est pas mobilisé, il ne va pas livrer la marchandise. On se dirige vers une résistance. »

L'avocat s'étonne de ce que le projet de loi prévoit soustraire les futurs règlements au processus de publication et de consultation dans *La Gazette officielle*. « C'est ce qu'on fait pour les lois spéciales, les mesures d'urgence, remarque le juriste. C'est inquiétant, car ça va faire taire tout débat public, on va apprendre que c'est final

Réforme de la santé (suite)

après que ça aura été décidé derrière des portes closes. » Après des années de combat pour la transparence, Me Ménard juge qu'on revient « à l'âge de pierre en matière d'opacité ».

Une approche inefficace

Jean-Pierre Ménard reproche aussi au projet de loi de ne répondre en rien aux problèmes auxquels il prétend pourtant s'attaquer. L'objectif général, comme libellé dans le projet de loi, est de « *simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacités de ce réseau* ».

Or, qu'en est-il dans les 165 articles qui constituent le projet de loi 10 ? Rien, selon Me Ménard. L'accès, d'abord. « *L'expérience des fusions de 2003 nous a montré qu'elles n'ont pas un gros impact sur l'accès aux services. Car l'accès n'est pas une question de structures, mais de ressources, de culture, d'approche. On peut fusionner cinq CHSLD, mais on va avoir la même liste d'attente si on n'augmente pas l'offre de services !* » Idem pour les corridors de services promis par Gaétan Barrette et qu'il pourra décréter lui-même directement de Québec. « *Si la maternité de Sainte-Justine est complète, on ne peut pas faire de miracle et lui faire accepter plus de patientes à risque des régions sans ajouter des ressources* », estime Me Ménard.

En ce qui concerne la qualité et la sécurité des soins, « *pas un mot du projet de loi n'en parle* », remarque-t-il. Alors que les compressions s'accumulent, les risques augmentent, au contraire, souligne-t-il.

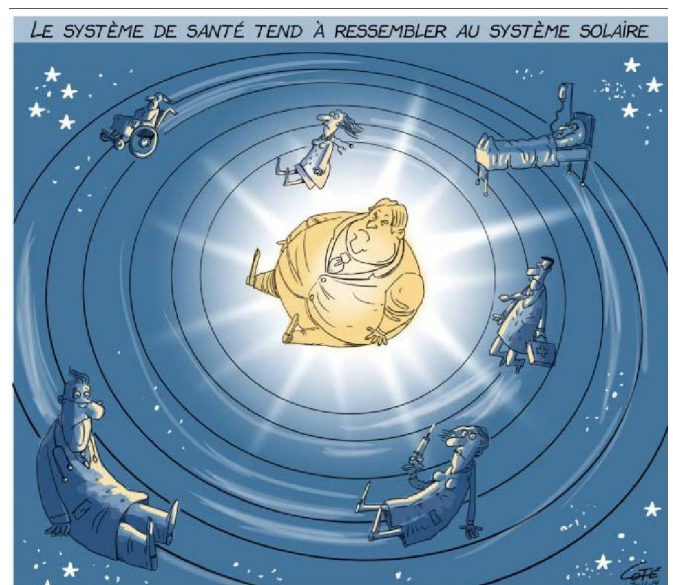
Et comment parler d'efficacité et d'efficacité en excluant toute réforme touchant la pratique médicale ? Impossible, argue l'avocat. « *Notre modèle de pratique médicale a près de 50 ans, et on le traite comme une vache sacrée, alors qu'il empêche le système d'être efficace et*

efficace », s'insurge-t-il. Jean-Pierre Ménard rappelle que ce ne sont pas les structures, mais bien l'activité médicale qui pèse le plus lourd dans le budget du réseau.

D'autant plus si, comme certains le craignent, le privé vient s'immiscer dans l'équation. Le projet de loi est muet sur le sujet, tout en laissant manifestement la porte ouverte à des ententes de services avec le privé, sans l'explicitier. « *On ne connaît pas les véritables intentions du ministre. Mais le privé ne doit pas être une réponse. Le privé est incapable de rendre les services à coût compétitif en raison de la marge de profit qu'il recherche* », tranche l'avocat.

Devant les pouvoirs importants du ministre, de nombreux lobbys tenteront de l'influencer, prédit-il. Médecins, industrie pharmaceutique, milieu des affaires ou patients, qui aura le plus de poids ? « *Le lobby des patients est le plus faible, avertit Me Ménard. Il faut créer un contrepoids autre que le lobbyisme, renforcer les comités des usagers, leur donner pouvoir et ressources pour leur permettre d'être les chiens de garde locaux.* »

Source: Le Devoir, 29 octobre 2014, Amélie Daoust-Boisvert



Les électrochocs

L'ALPABEM (Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental) organise une conférence sur les électrochocs le 17 mars prochain. Dans sa présentation, l'ALPABEM déplore l'image négative des électrochocs parmi le public et s'exprime ainsi : « Heureusement, la pratique de l'ECT a beaucoup évolué depuis les années 50, favorisant davantage le confort et la sécurité des usagers par de nouvelles techniques veillant à maximiser l'effet positif tout en minimisant les effets secondaires ». Pour cela, ils invitent un psychiatre pour nous en convaincre. Il est vrai que les procédures d'application des électrochocs ont été modifiées. Ils sont généralement accompagnés d'une anesthésie, d'une curarisation et de respiration artificielle. L'anesthésie se veut un soulagement de la douleur du choc électrique, la curarisation est censée relaxer les muscles squelettiques pour éviter des fractures lors des convulsions.

On ne verra pas la personne se tordre sous l'effet du choc électrique. La personne sous électrochocs n'a pas conscience de la douleur puisqu'elle est anesthésiée et ses muscles ne se tordent pas puisque le curarisant bloque les contractions musculaires mais le choc électrique est toujours administré et la douleur est toujours là. Ces séances d'électrochocs se répètent 2 à 3

fois par semaine pour un total de 8 à 30 séances. Les complications de l'anesthésie sont connues, la plus grave étant le décès. La curarisation n'atteint pas les muscles du visage et malgré le protège-dents, il y a encore des fractures dentaires, parfois osseuses et même des paralysies. De plus, la curarisation agit sur les muscles respiratoires, ce qui en présence d'anesthésiant et de choc électrique augmente les risques d'apnée (arrêt de respiration). Pire, ces modifications de la procédure des électrochocs et le fait que de nombreux patients sont sous médication et/ou injection de différentes substance même pendant les séances d'électrochocs, ont fait augmenter soit le voltage, soit l'intensité ou le nombre ou la durée des convulsions d'une même séance. C'est-à-dire que par rapport à la technique non modifiée, celle utilisée aujourd'hui conduit le plus souvent à une augmentation de l'énergie électrique qui traverse le cerveau.

Les effets immédiats (ceux qui se produisent pendant les séances et dans les heures qui suivent sont : des traumatismes psychologiques (peur, angoisses, sentiment de honte et de perte de dignité, etc), des traumatismes physiques (fractures osseuses ou dentaires, brûlures, douleurs musculaires, etc), troubles du système



Les électrochocs (suite)

cardiovasculaire (hypo-hypertension, troubles du rythme cardiaque, hémorragies, arrêt de l'oxygénisation du coeur et/ou du cerveau, élévation de la pression intracrânienne, etc) allant jusqu'à la mort, troubles du système respiratoire (arrêt de respiration, spasme des bronches, abcès pulmonaires, etc) allant jusqu'à la mort, atteintes du cerveau (perte de la parole, état confusionnel, oedème, paralysie périphérique, maux de tête, désorientation, lésions des structures, délire, mouvements automatiques, amnésies, état d'euphorie ou d'apathie, etc), allergies (réactions trop fortes du système immunitaire), nausées, vomissements, chutes, troubles de la démarche, décès.

À court et moyen terme, la désorientation, les forts maux de tête, la sensation d'irréalité, les douleurs musculaires, l'angoisse, le sentiment de viol et de perte de dignité perdurent avec les effets suivants : fragilisation du système cardiovasculaire, perte de mémoire des événements passés, oubli à mesure (perte de rétention des événements qui suivent), diminution des capacités d'apprentissage, troubles de la mémoire verbale, troubles de la mémoire visuo-spatiale, troubles d'autre fonctions cognitives autres que la mémoire, lésions cérébrales, diminution de la qualité de vie, décès.

Jacques Saintonge

**LES CHEVALIERS DE
COLOMB PONT-VIAU**
Vous invitent à un **SOUPER
SPAGHETTI** suivi d'une soirée
de danse mettant en vedette :

**En première partie
NANCY MARTINEZ**

**En deuxième partie
MICHEL STAX**

Samedi, 14 mars 2015
Au sous-sol de l'Église St-
Gilles, 226 des alouettes
Pont-Viau Laval

Réservation : 450-668-1058
Admission : \$20.00
Souper 17h00 à 19h15
Danse 20h00

**Ligne de piquetage informative
contre les électrochocs**
Un autre point de vue

17 mars 2015 à 18h30

Auditorium Réal-Dubord
Hôpital Cité de la Santé
1755 boul. René-Laennec

**Sur le trottoir en face de
l'auditorium**

**Malgré et à cause des
changements apportés à
l'administration des
électrochocs, la technique
utilisée conduit le plus souvent à
une augmentation de l'énergie
électrique qui traverse le
cerveau.**